
COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le vingt quatre février 2015, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11	
Présents : 10	Votants :	11	Pouvoirs : 1

Présents : Mesdames Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Marie-Françoise MILLELIRI, Catherine ROIG, messieurs Jean-Paul CAHN, Claude CAILLOU, Thierry DESVIGNES, François GALET, Paul DESBROSSE, Jean-Luc LEGAY

Absente : Céline LEMAIRE, pouvoir à Helen HENDERSON

Désignation du secrétaire de séance : Catherine ROIG est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2015 : Le procès-verbal du 28 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame Helen HENDERSON propose au conseil municipal d'inclure deux délibérations supplémentaires, l'une concernant la fermeture de postes, l'autre la redevance ERDF.

2015-09	Vote du Compte de Gestion 2014.
----------------	--

Le conseil municipal, délibérant sur le compte de gestion 2014, dressé par le comptable, monsieur Michael DEMONT, visé et certifié par l'ordonnateur madame HENDERSON, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 qui est identique au compte administratif de madame le maire.

Le résultat de l'exercice 2014 présente un excédent global de clôture de **147 422,59 €**. Le résultat de clôture cumulé du Compte de Gestion est excédentaire de **262 850,62 €**.

2015-08	Vote du Compte Administratif 2014.
----------------	---

Sous la présidence de madame Martine LE FLOC'H, première adjointe au maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	270 056,87 €
Total des recettes	334 556,44 €
Excédent de l'exercice	+ 64 499,57 €
Excédent reporté du C.A. 2013	+ 270 792,66 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de	+ 335 292,23 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	257 960,38 €
Total des recettes	340 883,40 €
Excédent de l'exercice	+ 82 923,02 €
Déficit reporté du C.A. 2013.....	- 155 364,63 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	- 72 441,61 €

Ce qui donne un excédent global de clôture pour l'exercice 2014 de + **147 422,59 €** et un résultat de clôture cumulé excédentaire de + **262 850,62 €**.

Hors de la présence de Madame Helen HENDERSON, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte administratif du budget communal 2014.

2015-10	Préparation des élections départementales.
----------------	---

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit la composition des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

1^{er} TOUR le 22 mars 2015

<i>8 heures à 11 heures 20 :</i>	<i>11 heures 20 à 14 heures 40 :</i>	<i>14 heures 40 à 18 heures :</i>
M Jean-Luc LEGAY	Mme Françoise MILLELIRI	M Claude CAILLOU
Mme Catherine ROIG	Mme Martine LE FLOC'H	Mm Helen HENDERSON
M François GALET	M Paul DESBROSSE	M Thierry DESVIGNES

2^{ème} TOUR le 29 mars 2015

<i>8 heures à 11 heures 20 :</i>	<i>11 heures 20 à 14 heures 40 :</i>	<i>14 heures 40 à 18 heures :</i>
M François GALET	Mme Françoise MILLELIRI	M Jean-Luc LEGAY
M Catherine ROIG	Mme Martine LE FLOC'H	M Claude CAILLOU
M Jean-Paul CAHN	M Paul DESBROSSE	Mme Céline LEMAIRE

Pour se faire remplacer en cas d'empêchement, les conseillers doivent prévenir le secrétariat de mairie **quatre jours avant le jour du scrutin.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2015-11	Scolarisation des enfants de la commune.
----------------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Considérant que, depuis la fermeture de l'école communale de Nanteau-sur-Essonne, la commune est partie prenante dans le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Buthiers pour les écoles maternelle et primaire et qu'elle contribue financièrement à son fonctionnement et à son entretien ;
- Considérant que la pérennisation dudit RPI constitue un élément majeur pour l'avenir de la commune et celui des enfants en âge scolaire qui y vivent ;
- Considérant que le RPI de Buthiers dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour assurer la scolarisation des enfants en âge scolaire ;
- Considérant que le RPI de Buthiers assure la restauration des enfants à midi et offre des moyens de garde des enfants le matin et le soir, en dehors des horaires scolaires,

DECIDE à l'unanimité

Qu'en dehors des cas explicitement prévus par l'art. L212-8 du Code de l'Education nationale la commune ne donnera pas son accord pour la scolarisation hors RPI de Buthiers d'un enfant relevant de celui-ci et ne contribuera donc pas financièrement aux charges afférant à une telle scolarisation.

2015-12	Fermeture d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
----------------	--

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Ce service a émis un avis favorable le 25 novembre 2014 en ce qui concerne la suppression du poste qu'occupait Monsieur Jean LEJARRE.

Considérant que le poste de première classe d'adjoint technique qu'occupait monsieur Jean LEJARRE est libre.

Considérant que le poste de première classe d'adjoint administratif créé en 2013 (délibération 2013-32) n'a pas été utilisé pour madame Martine D'ALMEIDA, actuellement à la retraite.

Il convient de supprimer les emplois correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de première classe à temps complet.
- La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de première classe à temps non complet (21h /semaine)

2015-13	Redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF.
----------------	---

Vu l'article R.2333-105 du code Général des Collectivités Territoriales relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Divers :

TOUR DE TABLE permettant aux membres du conseil municipal de partager les informations reçues lors de leur participation à des commissions externes et internes :

- Commission Voiries et Bâtiments : Claude CAILLOU précise que les projets seront discutés en commission des finances fixée le lundi 30 mars 2015. Il est prévu de faire établir, entre autres, un devis pour la rénovation de la façade de la salle polyvalente. Sont prévus également des travaux concernant l'écoulement des eaux de pluie de l'église.
- Photos pour l'observatoire des paysages du PnrGf : chaque année 4 photos sont prises à deux endroits précis de la commune pour suivre l'évolution de la végétation en bordure de l'Essonne. Martine LE FLOC'H et Catherine ROIG ont réalisé ces photos samedi 28 février 2015.
- Commission Développement Economique-Tourisme de la Communauté de communes Les Terres du Gâtinais : Catherine ROIG a assisté à la première réunion de la commission le 19 février 2015. La Communauté de communes n'a pas toujours la connaissance des entreprises déjà implantées sur son territoire et souhaitant s'agrandir pour développer leur activité. Pour mieux conserver le vivier de petites entreprises et l'artisanat adaptés au

territoire, la commission propose d'initier des rencontres avec les responsables d'entreprise pour mieux connaître leurs attentes.

- SIARCE : Françoise MILLELIRI signale que lors de la dernière réunion a été présenté le WebSigne, outil de consultation de données cartographiques basé sur le cadastre numérisé des différentes communes membres. Il est accessible à toutes les communes membres du SIARCE.
- Commission développement local du PnrGf : Françoise MILLELIRI a assisté à la réunion concernant l'entretien des chemins communaux: le PnrGf est en train d'établir une Charte pour l'entretien des chemins communaux pour les communes de son territoire avec un document qui s'avère très pratique.
- Commission environnement PnrGf: en qualité de référent de notre commune Paul DESBROSSE s'occupe du recensement des vergers et des arbres fruitiers et de leur localisation afin de repérer les variétés rares. Il signale que des journées de stage sur le greffage des arbres ont lieu à la maison du Parc. La prochaine est prévue samedi 7 mars 2015.
- Commission numérique du 17 février 2015 – Communauté de Communes. Les Terres du Gâtinais :
Compte-rendu de François GALET :
Il existe une grande faiblesse du réseau numérique comprenant des zones d'ombre sur le territoire de la CC. Deux grandes orientations sont discutées afin de moderniser ce réseau et d'élaborer un accès de qualité autant aux particuliers qu'aux entreprises. Un exposé très complet de cette étude a été présenté par M. Torche (représentant Orange).
La commission a donné son accord de principe pour la solution déploiement de la fibre jusqu'aux abonnés (FTTH-FTTO), sous réserve que le délai de mise en place soit raisonnable. Le vœu de la commission est qu'il ne dépasse pas 5 ans pour un déploiement complet. Nous en saurons plus mi-avril sur cette question.
- Etude de l'éclairage de l'église de Nanteau-sur-Essonne : François GALET nous informe que des essais de rendu d'éclairage nocturne par le SDESM seront effectués le 25 mars 2015 en soirée. Il est prévu d'inviter le responsable énergie du Parc.
- La révision du PLU : Martine LE FLOC'H propose la constitution de deux groupes de travail parmi les élus. Le premier se composera de ceux qui sont très présents et qui assisteront aux rendez-vous et réunions avec le cabinet d'études et les différents services. Les élus du deuxième groupe, moins disponibles en journée, seront tenus informés et pourront assister à certaines réunions. Un groupe externe d'anciens élus qui ont participé à l'élaboration du précédent PLU pourra être appelé à se joindre à ces groupes de travail.

Une première réunion de lancement pour mise en place du planning de travail est prévue le 31 mars 2015 à 18 heures en présence du bureau d'étude retenu CDHU et de tous les élus. Au préalable chacun est invité à faire un inventaire des choses incontournables, de ce que l'on veut garder, améliorer ou éliminer ce que l'on aime moins. Helen HENDERSON proposera des dates de visites collectives d'exploration la commune.

- Contrat Triennal de Voirie : les travaux ont commencé lundi 2 mars comme prévu, pour une durée de quatre à cinq semaines. Le temps, actuellement favorable, pourrait favoriser un bon avancement de ces travaux. Les réunions de chantier sont prévues chaque mardi matin à 9h00.
- Une cérémonie de citoyenneté aura lieu à la mairie le 6 mars 2015 à 18h30 : neuf jeunes gens de la commune qui atteignent leur majorité électorale se verront remettre leur carte d'électeur par Madame le Maire.
- Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 7 mars 2015. Départ à 9 heures de la mairie.
- Réunion du PLAN (Association Pêche Loisirs) : l'assemblée générale a eu lieu le 28 février 2015. Le budget a été voté. Une carte gratuite valable pour cinq séances de pêche peut être retirée à la mairie par les habitants de la commune qui veulent découvrir ce loisir.
- Incivilité dans la commune : Claude CAILLOU signale que l'abris-bus de la mairie a été tagué à la fin du mois de février. L'entreprise du conseil général chargée de l'entretien des abris-bus a tout nettoyé.
- Jean-Luc LEGAY signale que le chemin qui part de la RD 152 et qui rejoint la ferme de Viltard est transformé de fait en une véritable déchetterie et qu'il y a des pneus et autres saletés depuis plusieurs mois. Un arbre avait été placé en remplacement de la barrière volée. Plus rien n'est en place désormais.
- Conférence Art Rupestre/Temps de la Terre : information de Jean-Paul CAHN : à l'initiative de sa commission « Patrimoine culturel » le PnrGf organise le 7 mars 2015 une conférence de Patrick de Wever, professeur au Museum d'histoire naturelle à l'occasion d'une présentation du livre d'Alain Bénard « Symboles et mystères. L'art rupestre du Sud de l'Île-de-France ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 4 mars à 21 h 50.
Prochain conseil municipal le 10 avril 2015 à 19 heures.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Catherine ROIG
Le Secrétaire